

Rubrique 3.1.5.0 - Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, de crustacés et des batraciens

2° Destruction de moins de 200 m² de frayères (D).

4. INCIDENCES DU PROJET SUR LA RESSOURCE EN EAU, LE MILIEU AQUATIQUE, L'ÉCOULEMENT, LE NIVEAU ET LA QUALITÉ DES EAUX

4.1. Description des lieux

- | | | |
|--------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Nature des fonds : | - blocs | <input type="checkbox"/> |
| | - graviers | <input type="checkbox"/> |
| | - sable | <input type="checkbox"/> |
| | - limon | <input type="checkbox"/> |
| | - argile en bancs | <input type="checkbox"/> |
| Zone d'eaux : | - calmes | <input type="checkbox"/> |
| | - vives | <input type="checkbox"/> |
| État des berges : | - artificielles (mur, perré ...) | <input type="checkbox"/> |
| | - enherbées | <input type="checkbox"/> |
| | - arborées | <input type="checkbox"/> |

4.2. Description du chantier

- | | | |
|-----------------------|---|--------------------------|
| Type d'engin : | | |
| Chantier en eau : | - engins travaillant depuis les berges | <input type="checkbox"/> |
| | - engin dans le lit du cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| Chantier hors d'eau : | - par mise en place de batardeau et pompage | <input type="checkbox"/> |
| | - par mise en place de batardeau et tuyaux | <input type="checkbox"/> |

4.3. Impacts des travaux

Longueur concernée

Impacts sur le lit mineur

- curage ml
- fouille ml
- reprofilage ml
- seuil (hauteur : m ; pente : %) ml
- autres : ml

Impacts sur l'eau

- emploi de ciment ml
- coffrage en lit mineur ml
- autres : ml

Impacts sur les berges

- élimination des arbres et arbustes ml
- terrassement ml
- remblai ml
- enrochements ml
- autres : ml

Impacts sur le lit majeur (terrains inondés en cas de crue importante)

- fouilles, déblais m³
- remblais m³

4.4. Incidences NATURA 2000

Il convient d'indiquer si le projet présente un impact notable sur le ou les sites le(s) plus proche(s). Dans l'affirmatif le projet doit faire l'objet d'une évaluation d'incidence spécifique. (voir guide chapitre 3)

4.5. Compatibilité avec les documents cadre

Compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux S.D.A.G.E et le schéma d'aménagement et de gestion des eaux S.A.G.E, le cas échéant (voir guide chapitre 4)

4.6. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

(voir guide chapitre 5)

4.6.1. Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux

4.6.2. Mesures envisagées pour assurer la libre circulation des poissons (pendant et après les travaux) ou plus généralement pour préserver la faune piscicole

4.6.3. Mesures compensatoires envisagées pour le réaménagement du site

4.7. Prescriptions générales

Il convient de confirmer que le projet respecte l'ensemble des prescriptions générales applicables, le cas échéant, ou s'il y déroge, de le justifier en formulant une demande de dérogation (voir guide chapitre 6)

4.8. Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives

4.9. Calendrier des travaux

Période des travaux envisagée :

Durée prévue :

5. MOYENS DE SURVEILLANCE PRÉVUS

10 jours avant le début des travaux, je ne manquerai pas de prévenir :

- la DDT – Service Eau et Environnement – Pole Eau (ddt-sef-ppe@loire.gouv.fr)

Bassins versants Furan, Sornin et Jarnossin 04 77 43 34 97

Fleuve Loire et bassin-versant du Renaison 04 77 43 31 72

Bassin versant Gier 04 77 43 80 92

Bassins versants Loise, Thoranche, Coise, Arçon, Urbise, Teyssone et Oudan 04 77 43 80 20

Bassins versants du Rhins, Trambouze, Trambouzan et Sud Pilat 04 77 43 80 56

Bassin-versant de l'Aix 04 77 43 31 47

Bassins versants Mare, Bonson, Lignon et Vizezy 04 77 43 80 19

Bassins versants Ance-Andrable, Semène et Ondaine 04 77 43 80 92

- l'agent technique de l'environnement de l'office français de la biodiversité (04.77.97.06.50, sd42@ofb.gouv.fr)

6. ÉLÉMENTS GRAPHIQUES, PLANS OU CARTES UTILES A LA COMPRÉHENSION DES PIÈCES DU DOSSIER, NOTAMMENT DE CELLES MENTIONNÉES AUX 3° ET 4°

Un plan de situation A4 au 1/25000.

Un plan de localisation A4 au 1/5000.

Un plan cadastral au 1/2500 ou au 1/1000 en fonction de l'ampleur des travaux.

Schéma(s), plan(s), coupe(s) et photo(s) nécessaire(s) à la compréhension de l'état initial et des travaux et aménagements projetés.

Un document attestant que le déclarant est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit (extrait de la matrice cadastrale, attestation sur l'honneur, ...).

A _____, le

Signature du demandeur